

CHAPITRE VI - CHAMPIONNATS INTERCERCLES MASTERS

6.1.0 COMPOSITIONS DES DIVISIONS

- 6.1.1 En masters, les divisions, hormis la plus basse, sont composées de 6 cercles. Si la division la plus basse compte moins de 5 cercles, ceux-ci sont versés dans la division supérieure. Dans ce cas, la LBFA prend toutes mesures utiles à l'organisation (horaire, couloirs, points, ...)
- 6.1.2 Sont censés participer au championnat de l'année concernée:
- a) les cercles classés lors du championnat de l'année précédente, n'ayant pas notifié leur désistement. Tout cercle ayant notifié son désistement doit, en cas de participation ultérieure, procéder à une nouvelle inscription qui ne peut intervenir au plus tôt que pour le championnat de l'année suivante. Ce cercle débute dans la division la plus basse;
 - b) les cercles ayant demandé leur rétrogradation. On entend par demande de rétrogradation le souhait d'un cercle, de quelque division que ce soit, et pour des motifs qui lui sont propres, de participer au championnat en étant rétrogradé dans la division la plus basse;
 - c) les nouveaux cercles inscrits.
- 6.1.3 Pour être prises en considération, les notifications de désistement, les demandes de rétrogradation et les nouvelles inscriptions, signées par deux administrateurs, dont le président ou le secrétaire de cercle, doivent être en possession de la L.B.F.A. 1 mois avant la date de l'épreuve de l'année concernée, ou le premier jour ouvrable qui suit, le cachet de réception faisant foi.

6.2.0 MONTEE ET DESCENTE

- 6.2.1 Le cercle classé premier de sa division monte dans la division supérieure.
- 6.2.2 Le cercle classé sixième de sa division descend dans la division inférieure.

6.3.0 CALENDRIER

- 6.3.1 Seul le calendrier des rencontres transmis par communication spéciale aux cercles a valeur officielle.
- 6.3.2 Les rencontres des masters peuvent être organisées à des dates et endroits différents

6.4.0 PROGRAMME

- 6.4.1 Epreuves chez les hommes, dans toutes les divisions:
Courses: 100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 3000m et relais suédois (400-300-200-100).
Concours: hauteur, longueur, poids, disque et javelot.
- 6.4.2 Epreuves chez les femmes, dans toutes les divisions:
Courses: 100m, 400m, 800m, 3000m et relais suédois (400-300-200-100).
Concours: hauteur, longueur, poids, disque et javelot.
- 6.4.3 Des épreuves hors-match, 100m et 800m, sont prévues à la fin des courses, avant les relais. Elles sont réservées aux athlètes des cercles participants.

6.5.0 NOMBRE MAXIMUM D'EPREUVES PERMISES PAR ATHLETE

- 6.5.1 Dans le match, un athlète peut participer au maximum à deux épreuves et au relais.
- 6.5.2 Toutefois, dans le match, le nombre maximum d'athlètes autorisés à participer à deux épreuves individuelles est:
- de 3 en division I;
 - de 4 en division II;
 - illimité dans les autres divisions.
- 6.5.3 A la fin des épreuves, les cercles remettent au juge-arbitre la liste, épreuve par épreuve, des athlètes ayant participé à la rencontre. A cette fin, ils utilisent le formulaire-type en annexe ou la liste qu'ils ont utilisée lors de l'inscription.

6.6.0 HORAIRES DES RENCONTRES

6.6.1 L'horaire des rencontres est établi chaque année par la LBFA, en fonction du nombre de divisions et du/des terrains (s) du /des cercle(s) organisateur(s).

6.7.0 ATTRIBUTION DES POINTS

6.7.1 L'attribution des points est la même pour les épreuves individuelles et pour le relais.

6.7.3 L'attribution des points est la suivante: 7-5-4-3-2-1, **exceptée pour la division VI hommes : 9-7-6-5-4-3-2-1.**

6.7.4 Quel que soit le nombre de participants dans une épreuve le pointage reste inchangé.

6.7.6 L'attribution des points se fait sur base du classement des épreuves. Les athlètes classés ex-aequo obtiennent le même nombre de points. Le total des points attribués à ces places est distribué à parts égales entre eux.

6.7.7 Les concurrents non classés n'obtiennent pas de points.

6.8.0 ORDRE DES COULOIRS ET DES ESSAIS - COMPOSITIONS DES SERIES

6.8.1 Le tirage au sort d'une lettre par cercle se fait par la commission des Règlements sportifs lors de la désignation de ceux-ci et est annoncé aux cercles avec le calendrier et l'horaire des rencontres.

6.8.2 Ordre des couloirs et des essais

Epreuves	Piste à 6 couloirs						Piste à 8 couloirs					
	A	B	C	D	E	F	A	B	C	D	E	F
100m	1	2	3	4	5	6	2	3	4	5	6	7
200m	4	5	6	1	2	3	5	6	7	2	3	4
400m	6	1	2	3	4	5	7	2	3	4	5	6
800m	3	4	5	6	1	2	4	5	6	7	2	3
1500m	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4
3000m	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1
hauteur	2	1	6	5	4	3	2	1	6	5	4	3
javelot	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	2
poids	6	5	4	3	2	1	6	5	4	3	2	1
longueur	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6
disque	4	3	2	1	6	5	4	3	2	1	6	5

En division VI hommes, l'ordre des couloirs et des essais est déterminé par tirage au sort. En 100m, 200m et 400m, il y a 2 séries si le nombre d'athlètes inscrits le nécessite. S'il y a plus de 6 athlètes inscrits en 800m, le départ de la course regroupant les divisions V et VI est donnée en ligne.

6.8.6 Pour les relais, les athlètes sont alignés sur la ligne de départ (du 1000m) par tirage au sort.

6.9.0 NOMBRE D'ESSAIS

6.9.1 Conformément aux règlements IAAF et aux règlements nationaux, tous les masters ont droit à 4 essais dans les concours de longueur, poids, disque et javelot. L'ordre des essais reste inchangé après le 3^e essai.

6.10.0 HAUTEURS SUCCESSIVES DE LA BARRE

6.10.1 En hommes: 1m20-1m25-1m30-1m35-1m40-1m45-1m48, ensuite + 3 cm.

6.10.2 En femmes: 1m00-1m10-1m20-1m25-1m30-1m35-1m38, ensuite + 3 cm.

6.10.3 Toutefois, la 1^{ère} barre est posée à la hauteur la plus basse demandée par un(e) des athlètes participant au concours. Après cette hauteur initiale, la montée des barres s'effectue selon le point 6.10.1 en hommes et 6.10.2 en femmes.

6.11.0 SANCTIONS

- 6.11.1 Aucune sanction n'est appliquée aux cercles ayant notifié leur désistement dans les délais impartis.
- 6.11.2 Tout cercle non participant est:
- classé dernier de sa division avec 0 point;
- frappé d'une amende dont le montant est fixé par le C.D. Ce montant est doublé si l'absence n'est pas annoncée à la L.B.F.A. au moins trois jours francs avant la date de la rencontre.
- 6.11.3 Tout cercle alignant un athlète dans plus de deux épreuves individuelles perd les points récoltés par l'athlète dans toutes les épreuves individuelles auxquelles il a participé. Cet athlète est classé dernier avec zéro point dans ces épreuves et un nouveau classement de celles-ci est effectué.
- 6.11.4 Tout cercle ne respectant pas la limite imposée au point 6.5.2 est pénalisé de 25 points par athlète dépassant cette limite.
- 6.11.5 Tout cercle ne remettant pas la liste des athlètes ayant participé (article 6.5.3) dans l'heure qui suit la fin de la dernière course est pénalisé de 25 points.
- 6.11.6 Sans préjudice d'autres sanctions, tout cercle alignant des athlètes non licenciés pour l'année en cours, suspendus, etc. est:
- classé dernier avec 0 point. Un nouveau classement général est établi sans tenir compte des athlètes de ce cercle;
- frappé d'une amende fixée par le C.D.
- 6.11.7 Une amende dont le montant est fixé par le C.D. est infligée par indication sur une fiche d'inscription, d'une meilleure performance que celle effectivement réalisée.

6.12.0 DISPOSITIONS PARTICULIERES

- 6.12.1 Les cercles participants doivent présenter un officiel pour prester durant la rencontre à laquelle ils participent. Une amende par officiel manquant est appliquée.
- 6.12.2 Les cercles ont le droit de désigner 1 délégué par équipe participante.
- 6.12.3 Pour les points non prévus au présent chapitre, il y a lieu de se référer au chapitre V - Championnats intercircles LBFA.

ANNEXE I - Intercercles MASTERS - Liste des participants

(Point 6.5.3. du Règlement) (1)

DIVISION:

H	F
---	---

CERCLE:

DATE:

LIEU:

COURSES			CONCOURS		
100 M			Longueur		
200 M			Hauteur		
400 M					
800 M			Poids		
1500 M			Disque		
3000 M			Javelot		
5000 M					
Relais					

NOM ET SIGNATURE DU DELEGUE:

(1) DOSSARD – NOM ET INITIALE DU PRENOM.